



**Arrêté n° 2016-115 du 18 mars 2016
portant délégation de signature en faveur
de M. Sébastien FLEURET**

Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le Procès-verbal de dépouillement en date du 16 décembre 2015 déclarant M. Sébastien FLEURET élu en qualité de directeur du laboratoire Espace et Sociétés (ESO-Angers);

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers,

A R R E T E :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à M. Sébastien FLEURET, Directeur de recherche, responsable du laboratoire Espace et Sociétés (ESO-Angers) pour signer, au nom du Président :

- Les bons de commande et les virements de crédits concernant le contrat de recherche "Bronzer en chine, émergence d'une norme corporelle", Organigramme Technique de Projet (OTP) rattaché au centre financier 93402 RFI Tourisme sous la référence ACS14BR0

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien FLEURET, délégation est donnée à M. Emmanuel BIOTEAU, Maître de conférences, pour signer, au nom du Président, les actes mentionnés à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3 - Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 18 mars 2016. Il abroge et remplace l'arrêté n°2015-18 du 7 juillet 2015.

Article 4 - Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 18 mars 2016, en quatre exemplaires originaux.

Le délégant,
Christian ROBLEDO
Président de l'université
Signé

Vu et pris connaissance
Signature des délégataires

Sébastien FLEURET
Signé

Emmanuel BIOTEAU
Signé

Destinataires : Directeur général des services, agent comptable, Intéressés, Service Juridique (Registre des actes administratifs).

Mis en ligne le 19/04/2016